

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale  
de la Formation Professionnelle  
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



جامعة محمد الخامس  
Université Mohammed V de Rabat



**USAID**  
FROM THE AMERICAN PEOPLE

## PROTOCOLE D'ENTENTE

ENTRE

**LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

ET

**LA FONDATION LALLA ASMAA**

ET

**L'UNIVERSITÉ MOHAMMED V**

ET

**L'AGENCE AMERICAINE POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL**

**Dans le domaine de l'éducation inclusive**

Rabat le 26 Juin 2019

Ce protocole d'entente est conclu et signé par:

**Le MEN**, le Ministère de l'Education Nationale, la Formation Professionnelle, l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est l'homologue officiel marocain de l'USAID pour la mise en œuvre du projet "Reading for Success", ayant son siège à Bab Rouah, Rabat, Maroc, représenté par M. Fouad Chafiqi, Directeur des Curricula, dûment autorisé aux fins des présentes, ci-après désigné par MEN;

Et

**La Fondation Lalla Asmaa**, une organisation à but non lucratif de droit marocain, ayant son siège à 32, résidence al Irfane, Hay ryad RABAT, Maroc, représentée par son Directeur, M. Elabbas Bouhlal, dûment autorisé aux fins des présentes, ci-après désignée par **Fondation Lalla Asmaa** ;

Et

**L'Université Mohammed V**, établissement d'enseignement supérieur public, régi par la loi marocaine, ayant son siège à Avenue des Nations Unies, Agdal, Rabat Maroc B.P 8007.N.U, Maroc, représentée par son Président, M. Mohammed Rhachi, dûment autorisé aux fins des présentes, ci-après désignée par **Université Mohammed V** ;

Et

**L'Agence Américaine pour le Développement International**, une agence gouvernementale indépendante qui soutient le développement durable et équitable et promeut les objectifs de la politique étrangère des États-Unis en appuyant la croissance économique, l'agriculture, le commerce, la santé mondiale, la démocratie, la prévention des conflits et l'assistance humanitaire dans le monde, ayant son siège au Maroc à Ave. Mohammed VI, Km 5,7, Souissi, Rabat 10170, Maroc, représentée par Mme. Brooke Isham, Directrice de la Mission, dûment autorisée aux fins des présentes, ci-après désignée par **USAID**.

## **I. Objet**

Le protocole d'entente conclu entre le Ministère de l'Education Nationale, la Formation Professionnelle, l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MEN), la Fondation Lalla Asmaa (la Fondation), l'Université Mohammed V (l'Université) et l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) vise à mettre en place un cadre de collaboration entre tous les participants dans les activités ayant trait à la création d'un programme de formation spécialisée pour les enseignants actuels et futurs sur les méthodes d'enseignement des enfants sourds et malentendants dans le cadre d'une initiative plus large visant à assoir une éducation inclusive au Maroc.

Dans le cadre de ce protocole d'entente, le MEN, la Fondation, l'Université et l'USAID sont désignés individuellement par le "participant" et collectivement par les "participants".

Les participants partagent les objectifs communs énoncés ci-dessous :

- Développer et mettre en œuvre, dans le cadre d'une démarche multilatérale concertée, un programme complet, fondé sur des données probantes, pour la formation des enseignants actuels et futurs sur des modèles pédagogiques pour l'enseignement des apprenants sourds et malentendants, dans le cadre des efforts déployés par le Ministère pour renforcer les capacités pour une éducation inclusive au sein du système éducatif.

## II. Rôles et responsabilités des participants

Dans le cadre de ce protocole, les participants entendent mettre en œuvre les actions énoncées ci-dessous pour appuyer la réalisation de leurs objectifs communs.

**Le MEN a l'intention de :**

- Jouer un rôle moteur dans toutes les activités éducatives entreprises dans le cadre de la collaboration, objet du présent protocole ;
- Installer une formation spécialisée dans le domaine de l'éducation Inclusive dans les centres régionaux des métiers de formation et de l'éducation pour les enseignants et les directeurs des établissements, et dans le centre de formation des inspecteurs ;
- Affecter les enseignants qui bénéficieront des formations nécessaires pour enseigner dans les écoles gérées par la Fondation ;
- Approuver les principaux documents liés à cette collaboration, y compris le matériel de lecture, les manuels de formation et autres documents pertinents ;
- Faciliter la collaboration des participants avec les académies régionales d'éducation et de formation ciblées, y compris la mobilisation de ces instances, la production de la documentation requise et la mise à disposition des locaux nécessaires à la formation ou à l'enseignement et l'apprentissage des élèves ;
- Appuyer la participation d'autres organisations et experts individuels aux programmes qui seront mis en place dans le cadre de la présente collaboration.

**La Fondation Lalla Asmaa a l'intention de:**

- Soutenir la mise en œuvre du programme par les actions suivantes :
  - Domicilier le projet au sein de la Fondation ;
  - Accueillir les nouveaux enseignants pour effectuer des stages pratiques dans les écoles gérées par la Fondation ;
  - Fournir un environnement sûr, positif et encourageant aux enseignants nouvellement formés pour mettre en application ce qu'ils ont appris pendant la formation.
  - Fournir un appui pour le suivi de la performance des enseignants en classe.
  - Mobiliser les ressources et les institutions aux niveaux local et national (comme les associations des sourds et malentendants adultes et les intervenants locaux, les organisations multimédias, les ONG locales, les experts techniques, les familles, etc.) pour l'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants.
  - Organiser, en étroite collaboration avec les utilisateurs de la langue des signes de la communauté des sourds, des événements spéciaux pour sensibiliser la communauté autour de l'importance de la langue de signes et l'éducation bilingue des sourds.

- Encourager ses anciens lauréats sourds et malentendants et les autres marocains sourds et malentendants et les utilisateurs de la langue des signes qualifiés à s'engager dans l'enseignement et à se spécialiser dans l'éducation des sourds.

#### **L'Université Mohammed V a l'intention de :**

- Collaborer avec les universités américaines qui fourniront l'assistance technique nécessaire pour le développement du contenu et la formation des formateurs.
- Participer à l'élaboration d'un programme certifiant en éducation des sourds, fondé sur des données probantes pour les nouveaux enseignants. Ce programme sera lié au diplôme de licence en éducation existant, délivré par le MEN, avec un module spécial sur l'éducation inclusive dans le cadre du programme national pour la promotion de la lecture.
- Participer à l'élaboration d'un programme de formation et d'un guide pour former les professeurs universitaires existants et nouveaux sur la façon de dispenser le programme.
- Désigner les professeurs qui recevront la formation et le guide pour former un noyau de professeurs universitaires qui deviendront des maîtres formateurs et dispenseront la formation aux autres professeurs qui seront chargés d'encadrer les participants dans ce programme.
- Prodiguer les certificats aux enseignants qui complètent le programme.

#### **L'USAID à l'intention de :**

- Favoriser, avec le leadership du MEN, une forte collaboration entre l'USAID, la Fondation Lalla Asmaa, la Direction des Curricula du MEN, l'Enseignement Supérieur du MEN, et l'Université Mohammed V qui bénéficieront du nouveau programme dans une première phase pilote.
- Établir –par le biais d'un appel d'offres public– un partenariat entre les entités susmentionnées et au moins une université américaine qui fournira l'assistance technique requise pour le développement du contenu et la formation des formateurs.
- Assister le MEN dans l'élaboration d'un programme complet, fondé sur des données probantes, pour la formation continue des enseignants travaillent déjà avec les élèves sourds et malentendants.
- Assister le MEN dans l'élaboration d'un programme de formation en éducation des sourds, fondé sur des données probantes pour les nouveaux enseignants. Ce programme sera lié au diplôme de licence en éducation existant, délivré par le MEN, avec un module spécial sur l'éducation inclusive qui est en cours d'élaboration dans le cadre du programme national pour la promotion de la lecture.
- Assister le MEN dans l'élaboration d'un programme de formation et d'un guide pour former les professeurs universitaires existants et nouveaux sur la façon de dispenser le programme.
- Fournir la formation et le conseil à un noyau de professeurs universitaires qui deviendront des maîtres formateurs et dispenseront la formation aux autres professeurs qui seront chargés d'encadrer ce programme.

### **III. La relation entre les participants**

Les participants concluent ce protocole d'entente tout en souhaitant maintenir une distinction claire entre leurs missions, mandats et responsabilités propres. Sauf disposition contraire expresse, la coopération entre les participants telle que décrite dans le présent protocole d'entente ou toutes autres ententes en découlant, ne doit pas être considérée ou interprétée comme étant une association ou tout

autre type d'entité ou de personne juridique. Rien dans le présent protocole d'entente ne doit être interprété comme remplaçant ou interférant de quelque façon que ce soit avec les ententes ou contrats conclus par les participants, avant ou après la signature du présent protocole d'entente. En outre, rien dans le présent protocole d'entente ne doit être interprété comme étant une relation de travail exclusive.

Le présent protocole d'entente ne constitue pas une obligation légale ou un accord contraignant en vertu du droit national ou international et n'engendre non plus aucun engagement de fonds par aucun des participants et ne prévoit aucun transfert de fonds par un participant à l'autre ou cautionnement d'engagements. Les efforts d'assistance et interventions de chaque participant en vertu du présent protocole d'entente sont conditionnés par la disponibilité des fonds, du personnel et autres ressources, nécessaires chez ce participant.

L'USAID engagera et dépensera des fonds et effectuera des opérations en conformité avec les lois et réglementations en vigueur aux États-Unis.

#### **IV. Instruments tiers et disponibilité des fonds**

Toutes les formes d'assistance et les entreprises de l'USAID en vertu du présent protocole d'entente doivent faire l'objet de nouveaux accords entre l'USAID et les parties publiques et privées eu égard à la fourniture d'une telle assistance. Du fait que l'assistance et les entreprises de l'USAID sont soumises à de tels instruments, en cas de conflit entre les termes de ces instruments et les termes du présent protocole d'entente, les termes de ces instruments auront la préséance. Aucune tierce partie ne peut prétendre à des droits en vertu d'un tel instrument en tant que tiers bénéficiaire, même si elle bénéficie de l'assistance apportée au titre de ces instruments.

#### **V. Coordination**

Ce protocole d'entente stipule que les participants cherchent à collaborer entre eux afin de tirer le meilleur parti de leurs forces, expériences, technologies, méthodologies et ressources respectives (y compris humaines, en nature et monétaires) en mettant en œuvre des activités d'intérêt mutuel, axées sur l'appui d'une série d'initiatives spécifiques qui contribuent à la réalisation de leur objectif. Ce protocole d'entente fournit un mécanisme par lequel les participants peuvent mettre en place des ententes conjointes. Les participants ont l'intention de mettre l'accent sur l'identification de telles possibilités de collaboration conjointes à la lumière de la vision, la mission et l'objet respectifs de chaque organisation.

Les participants ont l'intention de coordonner leurs actions pour appuyer ce protocole, en mettant en place un Conseil de coordination comprenant un représentant de chaque participant. Les participants s'attendent à ce que le Conseil se réunisse deux fois par année pour:

- Examiner les progrès accomplis dans leur collaboration dans le cadre de ce protocole.
- Faire des ajustements dans leur collaboration dans le cadre de ce protocole.
- Identifier de nouvelles ressources et d'autres actions de collaboration appuyant les objectifs du présent protocole d'entente.

Les participants s'attendent à ce que toutes les questions relatives à l'interprétation, l'administration ou la mise en œuvre du présent protocole soient résolues dans le cadre de consultations entre elles.

## VI. Publicité

Les participants ont l'intention de collaborer dans la confection de matériel de vulgarisation et de sensibilisation concernant les programmes. Le cas échéant, les participants s'attendent à ce que le marquage soit effectué conformément aux exigences juridiques, politiques et procédurales respectives des participants.

Les participants doivent respecter les politiques de confidentialité de chacun d'entre eux, étant entendu que les participants ont l'intention de faire connaître leur alliance et son objet sans pour autant divulguer des informations confidentielles ou exclusives des autres participants.

## VII. Notifications

Les participants désignent les représentants suivants pour toutes les fins autres que la signature de modifications formelles du présent protocole d'entente. Chaque participant devra notifier les autres parties par écrit de tout changement de son représentant autorisé :

### Pour le MEN :

**Nom :** Youssef BELQASMI  
**Titre :** Secrétaire Général  
**Adresse postale :** Ministère de l'Education  
Nationale, de la Formation Professionnelle, de L'Enseignement Supérieur et  
de la Recherche Scientifique, Bab Rouah, Rabat  
**Téléphone :** 0537 68 72 16  
**Email :** secretariat.general@men.gov.ma

### Pour l'Université Mohammed V :

**Nom:** Mohammed Rhachi  
**Titre:** Président  
**Adresse postale:** Avenue des Nations Unies, Agdal,  
Rabat Maroc B.P:8007.N.U  
**Téléphone:** 0661 661006  
**Email:** mohammed.rhachi@um5.ac.ma

### Pour la Fondation Lalla Asmaa :

**Nom:** Elabbas Bouhlal  
**Titre:** Directeur  
**Adresse postale:** 32, résidence al Irfane, Hay Ryad, Rabat  
**Téléphone:** 0664179602  
**Email:** [bouhlalabbes@gmail.com](mailto:bouhlalabbes@gmail.com)

**Pour l'USAID :**

**Nom:** Thomas LeBlanc  
**Titre:** Directeur du Bureau d'Education  
**Adresse postale:** Av. Mohamed VI, Km 5.7, Souissi  
Rabat 10170, Morocco  
**Téléphone:** 0537 637 200  
**Email:** tleblanc@usaid.gov

**VIII. Dispositions générales**

A. Relation avec l'Accord bilatéral-cadre. Toute l'assistance que l'USAID pourrait fournir entrera dans le cadre du Programme d'assistance du gouvernement américain au Royaume du Maroc en vertu de l'Accord prévoyant une assistance économique, technique et autre, passé entre les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume du Maroc, est entré en vigueur le 2 avril 1957, et l'Accord de subvention pour l'objectif de développement "Amélioration des apprentissages des enfants au niveau du primaire" conclu entre les États-Unis d'Amérique, représenté par l'USAID, et le Royaume du Maroc, représenté par le Ministère de l'Economie et des finances, en date du 23 mai 2014, dans chaque cas, tel qu'amendé ultérieurement, et sous réserve des termes et conditions des accords susmentionnés, y compris les dispositions relatives à l'exonération des taxes et des droits de douane.

B. Modifications et résiliation. Le présent protocole d'entente peut être amendé ou modifié par écrit par les participants. Chacun des participants pourra mettre fin à sa participation au présent protocole d'entente en donnant aux autres participants un préavis écrit de trente (30) jours.

C. Date d'entrée en vigueur et durée. Le présent protocole d'entente prendra effet à compter de la date de sa signature par tous les participants et demeurera en vigueur à compter de la date de sa signature à moins de sa dénonciation par écrit.

D. Langue. Le présent protocole d'entente est établi en deux originaux, l'un en anglais l'autre en français. En cas d'ambiguïté ou de conflit entre les versions, la version en langue anglaise aura la préséance.

Le présent protocole d'entente est conclu pour une période de trois (3) ans à compter de la date de sa dernière signature par les participants, à moins de sa résiliation avant terme, et pourra être prolongé par un accord écrit des participants.

Le protocole d'entente peut également être résilié à tout moment par consentement mutuel écrit des participants. Chacun des participants pourra résilier le protocole d'entente en donnant un préavis par écrit de trente (30) jours aux autres participants. Cette résiliation n'affectera pas la mise en œuvre et l'achèvement d'activités spécifiques en cours dans le cadre d'accords spécifiques convenus et signés.

Chaque participant, agissant par l'intermédiaire de son représentant dûment autorisé, a fait signer ce protocole en son nom et en bonne et due forme à la date énoncée ci-dessous.

**Pour le MEN :**

**Nom :** Youssef BELQASMI  
**Titre :** Secrétaire Général  
**Adresse postale :** Ministère de l'Education  
Nationale, de la Formation Professionnelle, de L'Enseignement Supérieur et  
de la Recherche Scientifique, Bab Rouah, Rabat  
**Téléphone :** 0537 68 72 16  
**Email :** secretariat.general@men.gov.ma



**Pour l'Université Mohammed V**

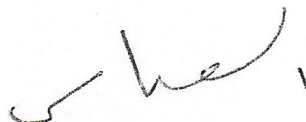
**Nom:** Mohammed Rhachi  
**Titre:** Président  
**Adresse postale:** Avenue des Nations Unies, Agdal,  
Rabat Maroc B.P:8007.N.U

**Téléphone:** 06 61661006  
**Email:** mohammed.rhachi@um5.ac.ma



**Pour la Fondation Lalla Asmaa**

**Nom:** Elabbas Bouhlal  
**Titre:** Directeur  
**Adresse postale:** 32, résidence al Irfane, Hay ryad RABAT  
**Téléphone:** 0664179602  
**Email:** [bouhlalabbes@gmail.com](mailto:bouhlalabbes@gmail.com)



**Pour l'USAID :**

**Nom:** Brooke Isham  
**Titre:** Directrice, USAID/Maroc  
**Adresse postale:** Av. Mohamed VI, Km 5.7, Souissi  
Rabat 10170, Morocco  
**Téléphone:** 0537 637 200  
**Email:** bisham@usaid.gov

